



HABILITATION ÉLECTRIQUE

B1v-B2v-BC-BR BE Mesurage / Vérification / Essai

Personnes devant effectuer des travaux
et / ou des interventions générales
ou spécifiques en basse tension



① Formation habilitante



1 jour
(7h)



12 personnes maximum



Formation intra-entreprise
aux dates de votre choix



Formation inter-entreprises
près de chez vous

PRÉREQUIS

- Comprendre et parler la langue dans laquelle la formation est dispensée.
- Avoir des compétences en électricité basse tension résultant d'une formation ou d'une activité professionnelle.

RECYCLAGE

Tous les 3 ans.

PERSONNEL CONCERNÉ

Personnel chargé des opérations de travaux et/ou d'entretien, de maintenance et/ou de consignation des installations électriques basse tension.

ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation.
Avis d'habilitation remis à l'employeur.

ORGANISME DE DÉLIVRANCE CELESTRA

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

Livret de 72 pages remis à chaque apprenant.

FINANCEMENT

Possibilité de prise en charge par les OPCO et le compte CPF.

INCLUSION ET HANDICAP

Si vous rencontrez des difficultés, merci de nous contacter.

CERTIFICATION AFNOR RÉFÉRENCIEMENT DATADOCK



OBJECTIF DE LA FORMATION

Le but de la formation est de permettre au personnel électricien intervenant en basse tension de travailler en sécurité sur des opérations générales de création, modification, entretien et dépannage sur les ouvrages et installations électriques.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation (armoire, local ou en champ libre), savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique.
- Avoir un comportement adapté à la situation (risques).
- Rendre compte de l'opération réalisée auprès, suivant le cas, du chargé de chantier, du chargé de travaux ou de l'employeur.
- Respecter les consignes de sécurité pour exécuter les travaux.
- Maîtriser la manipulation de matériel et outillage dans un environnement électrique
- Baliser et surveiller la zone des opérations (chargé de chantier). Identifier, vérifier et mettre en oeuvre les équipements de protection collective (nappe isolante, écran etc).
- Identifier, vérifier et mettre en oeuvre les équipements de protection individuelle.
- Préparer et diriger les travaux.
- Rédiger/compléter les documents propres aux opérations.
- Savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique.
- Réaliser une intervention basse tension générale avec nécessité de consignation et de connexion/déconnexion.

Consignation et connexion/déconnexion.

- Réaliser une analyse préalable à l'opération (consignation, intervention).
- Réaliser une consignation en une étape.
- Baliser et surveiller la zone des opérations (BE Essai).
- Réaliser une manoeuvre d'exploitation ou de consignation dans le respect des instructions et documents (BE manoeuvre).
- Réaliser un essai et un mesurage seul ou à plusieurs et une consignation pour son propre compte (BE essai).
- Réaliser un mesurage ou vérification (examen visuel, essai, mesurage) (BE mesurage/vérification).

Connaissances acquises et savoir-faire nécessaire pour prendre en compte le risque électrique :

- dans le cadre d'opérations non-électriques et pour se prémunir de tout accident susceptible d'être encouru lors d'opérations précisément définies.
- dans le cadre d'opérations spécifiques (essai, mesurage, vérification, manoeuvre).

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La journée est interactive, le formateur crée les conditions où chacun peut s'exprimer et écouter. La formation présentée en vidéo-projection propose, entre autres :

- Interactions de groupe.
- Visionnage de vidéos INRS et débriefing.
- Découverte d'appareillages électriques adaptés au niveau d'habilitation.



INTERVENANT

Formateur spécialisé
en risques électriques



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Partie théorique: QCM
Partie pratique: Évaluation
basée sur la NFC 18-510
① Taux de réussite 2019 : 99,9%



RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4544-9 et R4544-10
du Code du Travail



Centre de formation CELESTRA

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 52939 75

SAS au capital de 2000€

SIRET 820 230 134 00026 – RCS PARIS

33, Rue Lafayette

75009 Paris

Tél: 01.45.49.99.46 / 06.61.44.37.74

www.celestra-formation.fr

Version 2.0 - CELESTRA 2020



HABILITATION ÉLECTRIQUE

B1v-B2v-BC-BR
BE Mesurage / Vérification / Essai

PROGRAMME



PARTIE THÉORIQUE

MODULE TRONC COMMUN N°2

- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Les différents DOMAINES DE TENSION.
- Reconnaître l'appartenance des matériels à leur DOMAINE DE TENSION.

MODULE ENVIRONNEMENT

- Identifier les limites et les ZONES D'ENVIRONNEMENT.
- Les prescriptions associées aux ZONES DE TRAVAIL.
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- La ZONE DE TRAVAIL ainsi que les signalisations et repérages associés.
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans L'ENVIRONNEMENT.

MODULE HABILITATION

- Le principe d'une HABILITATION.
- Définition des symboles d'HABILITATION.

MODULE PREMIERS SECOURS (INITIATION)

- Dispositions à prendre en cas d'accidents de personnes sur les équipements électriques.

MODULE SÉCURITÉ INCENDIE

- Incendie sur les ouvrages électriques.

MODULES SPÉCIFIQUES BASSE TENSION

- Les travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.
- Le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique.
- Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrés dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.
- Les prescription d'exécution des travaux, organiser, délimiter et signaler la zone de travail.
- Les documents applicables dans le cadre des travaux ainsi que les autres documents.
- Les mesures de prévention à observer lors d'un travail.
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés.
- Les instructions de sécurité spécifiques aux essais pour B2v Essai.
- Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé des travaux.
- Les opérations de consignation et les documents associés.
- Réaliser la consignation en une étape et la consignation en deux étapes.
- Un régime de réquisition, si nécessaire.

PARTIE PRATIQUE

EXERCICES PRATIQUES SUR CAS CONCRETS.

